

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

145X05

Évolution des progiciels de gestion des ressources humaines et des finances SDL 7 vers une architecture NTIC

La société G.F.I PROGICIELS a adapté ses progiciels de gestion des ressources humaines et des finances aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans une nouvelle version dénommée ASTRE.

Afin d'optimiser l'organisation des services concernés, il s'avère souhaitable d'acquiescer cette évolution de l'exploitation du système respectant le modèle des données actuel.

La société GFI PROGICIELS détenant les droits de propriété intellectuelle du progiciel nommé SDL7 et de sa version évolutive ASTRE, la migration de l'ensemble des modules composant les progiciels GF et GRH vers la nouvelle version ne peut être réalisée que par GFI PROGICIELS qui détient les droits d'exclusivité.

En application des articles 35-III-4° et 71-I du code des marchés publics, un marché négocié à bons de commande doit être signé pour un montant annuel compris entre 56 000 et 100 000€ TTC pour la période ferme, et 16 000 à 40 000€ TTC pour les périodes de reconduction.

La commission d'appel d'offres réunie en date du 07 octobre 2005 a donné un avis favorable à l'attribution du marché à la société GFI PROGICIELS.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- APPROUVE la passation d'un marché négocié à bons de commande pour l'évolution des progiciels de gestion des ressources humaines et des finances,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec la société GFI PROGICIELS

- PRECISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont prévus au budget,

- ADOPTE cette proposition en se prononçant comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 14 octobre 2005
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

Docteur J. COUPIER